

Le Maire de la Commune de **Vivonne** ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

**Vu** la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement ;

**Vu** la délibération 2018-097 en date du 5 juillet 2017 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial ;

**Vu** l'arrêté n° 2023/130 en date du 13 février 2023 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 pour une durée de 3 ans ;

## ARRÊTÉ

**ARTICLE 1** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade d'Attaché principal :**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	DULAC Cédric	H	Attaché	.././.....	01/03/2025

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	1	0

**Avancement au grade d'Agent de maitrise principal :**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	DESPLEBIN Anthony	H	Agent de maitrise	.././.....	01/03/2025

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	1	0

**Avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	KRUCHER Sylvie	F	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	.././.....	01/07/2025
2	MARTIN Simone	F	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	.././.....	.././.....

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	2
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

**Avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	JACQUES Sylvie	F	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	.././.....	01/11/2025

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

**Avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	SIMONNET Sabine	F	Adjoint administratif	.././.....	01/03/2025

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

**Avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	COUILLAUT Cindy	F	Adjoint d'animation	.././.....	.././.....

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0
Effectif du grade d'avancement	0	0

**ARTICLE 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Vivonne, le 12 mars 2025

Le Maire,  
Rose-Marie BERTAUD



